

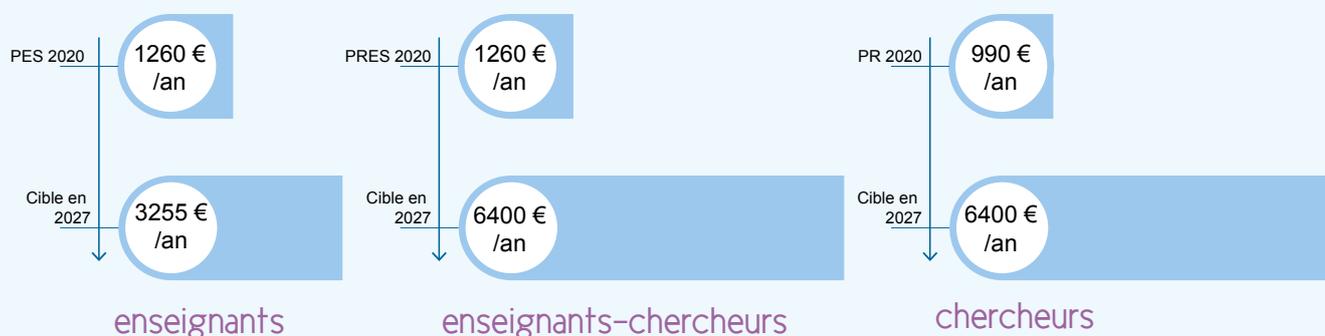
## Loi de programmation de la recherche LPR : **ce que nous avons négocié et obtenu !**

### Une augmentation des primes statutaires

+1995€/an\* en 2027 pour les enseignants du secondaire dans le supérieur

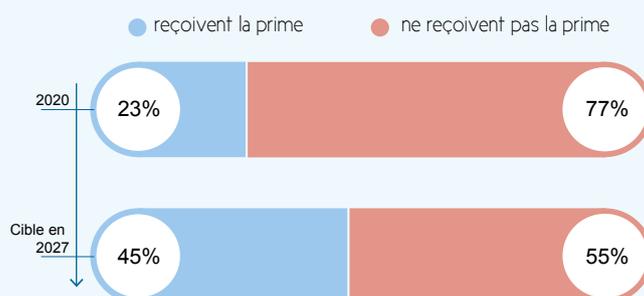
+5100€/an\* en 2027 pour les enseignants-chercheurs et les chercheurs

\* montants références de 2020



### Le doublement du nombre de titulaires de la prime individuelle

45 % au moins des enseignants-chercheurs et chercheurs auront la prime individuelle en 2027. La pédagogie, les tâches d'intérêt général et la recherche seront valorisées.



Si vous vous reconnaissez dans un syndicalisme constructif qui refuse le « tout ou rien » et recherche une issue positive par la négociation au regard d'un mandat syndical.

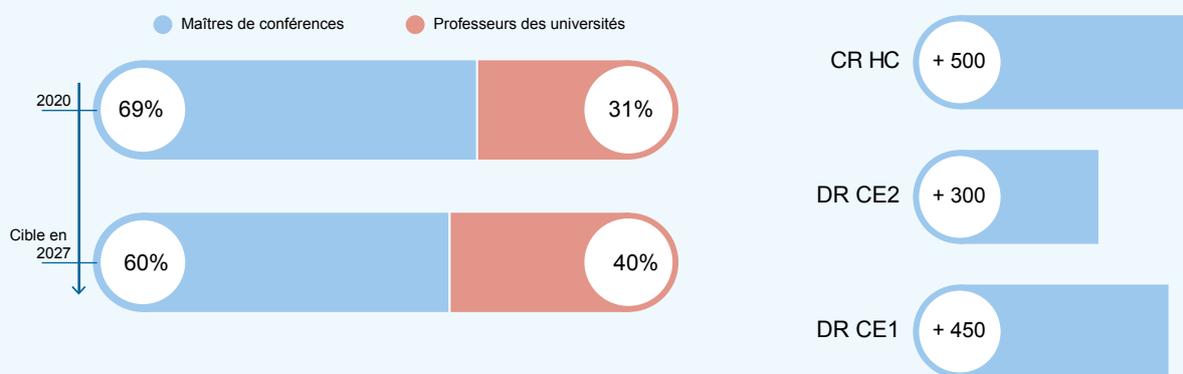
**Sup'Recherche-UNSA est votre syndicat**

## L'amélioration de nos conditions d'exercice :

- Dotation de 10 000€ pour tous les nouveaux chercheurs et enseignants-chercheurs recrutés
- Augmentation des crédits récurrents des laboratoires (+25% en 2023)
- Augmentation des crédits d'intervention ANR (+1 Milliard € en 2027)
- Augmentation du préciput des projets ANR (40% du financement)
- Augmentation des financements des contrats doctoraux (+20%)
- Augmentation du montant des allocations doctorales (+30%)
- Indemnité 2xSMIC pour les enseignants-chercheurs et chercheurs
- Meilleures conditions de reclassement

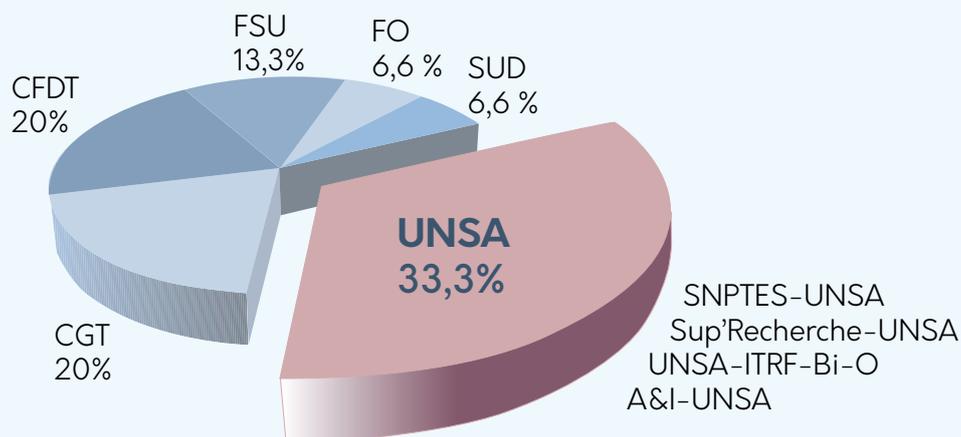
## Une meilleure reconnaissance dans l'avancement

- + 2000 promotions de maîtres de conférences en professeurs des universités d'ici à 2027
- + 1250 changements de grade pour les chercheurs



## UNSA Éducation :

Première fédération syndicale dans l'enseignement supérieur et la recherche



## Votre contact Sup'Recherche

nom :

mail :



[www.sup-recherche.org/](http://www.sup-recherche.org/)  
<https://www.unsa-education.com/>



<https://twitter.com/SupRecherche>